


Site internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Fraternité

Adresse IP détectée :

 Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur, concernant :

- **Une atteinte aux biens** (vols, dégradation, escroqueries...)
- **un fait discriminatoire** (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine)

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Dans les autres cas, présentez-vous directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police.

**Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.  
In case of emergency, please dial 17 or 112.  
En cualquier caso de situación de urgencia, llame inmediatamente por teléfono el 17 o 112.**

Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

Vous avez pris connaissance des conditions d'utilisation de ce service, voulez-vous continuer ?

### Choix du service auprès duquel vous souhaitez déposer plainte :

Je souhaite déposer plainte en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, à Mayotte ou à la Réunion,

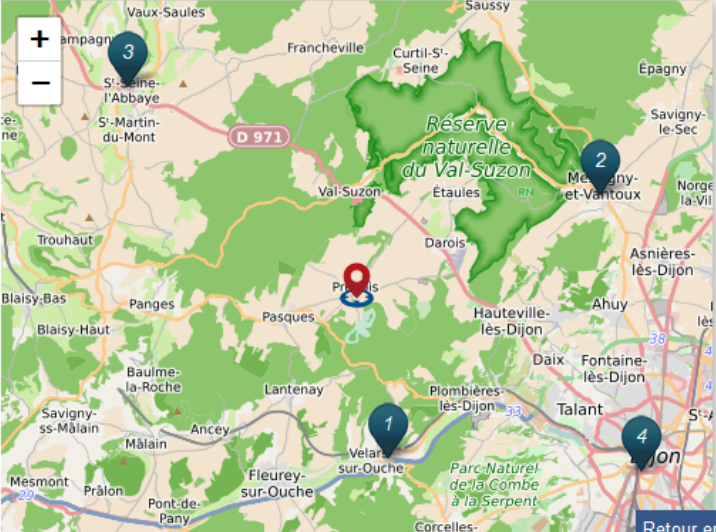
près de :

Je souhaite déposer plainte dans un territoire d'outre mer ou un département d'outre-mer,

près de :

**5 résultat(s)**

- 3** Brigade de proximité de Saint-Seine-l'Abbaye  
1 Rue Carnot 21440 ST SEINE L ABBAYE  
tél. 03 80 35 04 74  
[Horaires d'ouverture](#)
- 4** Commissariat de police de Dijon  
2 Place Suquet 21000 DIJON  
tél. 03 80 44 55 00
- 5** Brigade de proximité de Sombernon  
1 Rue Henri Vincenot 21540 SOMBERNON  
tél. 03 80 33 42 10  
[Horaires d'ouverture](#)



[Retour en haut](#)

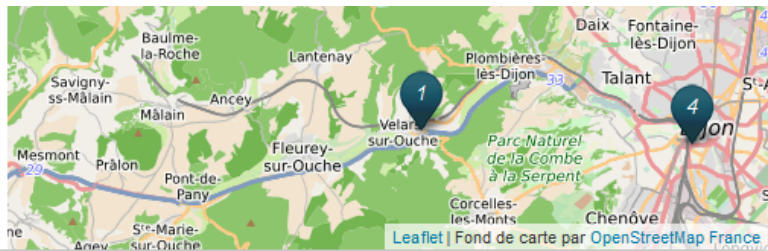
### 5 Brigade de proximité de Somberton

1 Rue Henri Vincenot 21540

SOMBERNON

tél. 03 80 33 42 10

[Horaires d'ouverture](#)



Valider ce choix

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lieu de dépôt de plainte

Identité

Les faits

Préjudice matériel

Contact

Confirmation

## Identité

Les champs suivis de (\*) sont obligatoires.

### Informations vous concernant :

Seule la victime, ou son représentant légal le cas échéant, peut établir cette déclaration.

Vous déposez plainte en qualité de :

- victime
- représentant légal d'une personne morale
- représentant légal d'une personne physique (mineure, sous tutelle, ...)

#### Etat civil

Vous êtes : (\*)

M.  Mme

Nom de naissance : (\*)

Nom d'époux(se) :

Prénom(s) : (\*)

Date de naissance : (\*)

 (jj/mm/aaaa)

Lieu de naissance :

Pays : (\*)

Modifier

Département :

43 - Haute-Loire

[Retour en](#)

**Situation familiale : (\*)** [dropdown]  
**Nationalité : (\*)** [dropdown]  
**Profession : (\*)** [dropdown]

**Domicile**

**Pays : (\*)** France [dropdown] [Modifier](#)

**Département :** 21 - Côte-d'Or

**Code postal :** [dropdown]

**Commune :** [dropdown]

**Adresse :** N° 5 Type rue [dropdown] ?  
Nom de la voie [dropdown]

[Continuer >>](#)

- [Lieu de dépôt de plainte](#)
- Identité**
- [Les faits](#)
- [Préjudice matériel](#)
- [Contact](#)
- [Confirmation](#)



## Récapitulatif

**Veillez confirmer ou corriger :**

**Etat civil**

Vous êtes : [redacted]  
Nom de naissance : [redacted]  
Nom d'époux(se) : [redacted]  
Prénom(s) : [redacted]  
Date de naissance : [redacted]  
Lieu de naissance :  
- Pays : [redacted]  
- Département : [redacted]  
- Code postal : [redacted]  
- Commune : [redacted]  
Situation familiale : [redacted]  
Nationalité : [redacted]  
Profession : [redacted]  
Vous déposez plainte en qualité de : victime

[Retour en haut](#)

Domicile

Pays :

Département :

Code postal :

Commune :

Adresse :

Corriger

Valider

Faire une description précise du préjudice subi.

Exemples non exhaustifs :

Décrire les faits le plus précisément possible.

Je ne peux pas écouter de la musique/ regarder la télévision.

J'écoute habituellement la musique sur le niveau ... et pour entendre j'ai augmenté au niveau ...

Je regarde habituellement la télévision sur le niveau .... et pour entendre j'ai augmenté au niveau ...

Décrire les horaires des nuisances, tout ce que l'on ne peut pas faire sans être gêné (se reposer dehors, lire, jardiner, jouer avec les enfants, déjeuner....) que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

### Informations relatives aux faits :

Les champs suivis de (\*) sont obligatoires.

1. Les faits et circonstances

Quels sont les faits dont vous avez été victime ? (\*) ?

Atteinte aux biens     Fait discriminatoire

*Indiquez ici brièvement le motif de votre plainte (vol, escroquerie, abus de confiance, dégradations, destructions...). Une définition des infractions les plus courantes et des exemples sont disponibles dans la rubrique d'aide.*

Bruit excessif de véhicules tournant sur le circuit Dijon-Prenois.

66 / 85

Décrivez les faits et comment vous en avez pris connaissance. (\*) ?

*Indiquez, le plus précisément possible, de quelle façon les faits se sont produits ou comment vous pensez qu'ils se sont produits. Indiquez également si vous avez subi des menaces au moment où ces faits se sont produits. Précisez lesquelles.*

Bruit excessif de véhicules tournant sur le circuit Dijon-Prenois. Bruit jusqu'à l'intérieur de ma maison porte et fenêtres fermées. Impossible d'ouvrir les fenêtres pour aérer en raison du bruit. Impossible de se promener dans le village, ni de faire un footing ou une randonnée autour du village ou dans l'environnement proche. Impossible d'aller au jardin pour jardiner à cause du bruit. Début à 8H30 jusqu'à 18H50, pause de 12H00 à 13H30. Sessions de 20 min environ avec courte pause entre les sessions.

## 2. Le lieu de l'infraction

Pays : (\*)

France

Modifier

Département :

21 - Côte-d'Or

Code postal :

21370

Commune :

PRENOIS

Où cela s'est-il passé ? (\*)



Mentionnez le lieu où les faits se sont produits en étant le plus précis possible : commune, lieu-dit, numéro et nom de la voie, parking, garage privé, domicile, voie publique...

Circuit Dijon-Prenois à Prenois.

32 / 256

Je ne sais pas où se sont produits les faits

Noter la date et l'heure de début de l'infraction.

## 3. La date de l'infraction

Quand cela s'est-il passé ? (\*)

Indiquez le moment où les faits se sont produits, en cochant et complétant une des trois rubriques :  
Soyez le plus précis possible, à défaut cochez la case "Je ne sais pas quand se sont produits les faits"?

Je connais la date et l'heure des faits

Le 16/05/2021 (format jj/mm/aaaa) à 08 H 30 mn

Je ne connais pas précisément la date et/ou l'heure des faits

Entre le (format jj/mm/aaaa) à H mn

et le (format jj/mm/aaaa) à H mn

Je ne sais pas quand se sont produits les faits

Continuer >>

## Informations relatives aux faits :

Les champs suivis de (\*) sont obligatoires.

### 4. Violences en rapport avec l'infraction

Les faits ont été accompagnés, précédés ou suivis de violences? (\*)



J'ai subi des violences.

*Dans ce cas, veuillez décrire les violences physiques ou verbales en rapport avec l'infraction.*

Je n'ai subi aucune violence.

### 5. Eléments susceptibles d'orienter l'enquête

**Rappel : les informations que vous nous communiquez ne peuvent servir de support à la désignation nominative de l'auteur présumé des faits. Si vous connaissez son identité, vous devez vous rendre directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police.**

Avez-vous des éléments pouvant servir à l'identification du ou des auteurs de l'infraction ? (\*)

J'ai des éléments susceptibles d'orienter l'enquête.

*Indiquez ici tous les renseignements susceptibles de faciliter l'identification des auteurs : description, vêtements, faits similaires connus, direction de fuite, présence de caméras. En cas de présence de témoins, faites part de leurs coordonnées.*

Entraînement et compétition "Ultimate Cup Moto" au circuit Dijon-Prenois. Séries d'environ 20 min tout au long des journées. Début 8H30, fin 18H50 avec une pause de 12H00 à 13H30.  
Non respect du Code de Santé Publique article R1336-1 transféré par décret N°2017-1244 du 07/08/2017-art-1.  
Information de ce changement de législation portée à la connaissance de la direction du Circuit et du préfet de Cote d'Or par l'association des Sentinelles de la Montagne Dijonnaise lors de la réunion "Tranquillité publique" du 05/01/2021 dans le cadre du renouvellement de l'homologation du circuit Dijon-Prenois.



603 / 765

Je n'ai pas d'élément susceptible d'orienter l'enquête.

## 6. Préjudice

### Avez-vous subi un préjudice physique ? (\*)



J'ai subi un préjudice physique en rapport avec l'infraction.

Dans ce cas vous devrez être examiné par un médecin et présenter un certificat médical indiquant notamment la durée de votre incapacité temporaire de travail.

Les précisions relatives à cet examen vous seront communiquées lors de la fixation du rendez-vous pour la signature de votre plainte.

Je n'ai pas subi de préjudice physique.

### Avez-vous subi un autre préjudice ? (\*)



J'ai subi un autre préjudice.

Dans ce cas, veuillez le décrire ci-dessous.

Pollution sonore. Trouble à la tranquillité publique, non jouissance de mon environnement, non respect du Code de Santé Publique (article R1334-31 et suivants) qui s'applique aussi aux circuits de sports mécaniques en vertu du décret 2017-1244 du 07/08/2017 entré en vigueur le 01/10/2018.

289 / 76

## Quel est votre préjudice matériel?

### Choix des objets concernés par l'infraction

Choisissez dans le menu déroulant le(s) objet(s) concerné(s) par l'infraction dénoncée puis ajoutez le(s) à la liste en cliquant sur le bouton.

A

Ajouter à la liste

### Liste des biens concernés

### Estimation du préjudice matériel total

Préjudice à évaluer

Estimation du préjudice en euros

Si l'objet concerné ne figure pas dans la liste déroulante, cochez la case suivante :

Continuer

## Objets ou biens ne figurant pas dans les propositions

---

Autres objets

Annuler

Continuer

## Contact et prise de rendez-vous :

---

Coordonnées

*Veillez préciser comment nous pouvons vous contacter.*

*Vous devez renseigner une adresse de messagerie électronique et au moins un numéro de téléphone.*

Adresse de messagerie électronique (\*)

Confirmez en resaisissant l'adresse (\*)

**Vous devez renseigner au moins un numéro de téléphone. (\*)**

N° de téléphone du domicile  (ex : 0123456789 ou +33123456789)

N° de téléphone du bureau

N° de téléphone portable

**Vouslez-vous connaitre les suites judiciaires données à votre pré-plainte ? (\*)**  oui  non



#### Rendez-vous

Vous devez signer votre déclaration à la brigade de gendarmerie ou au service de police que vous avez choisi :

**Brigade de proximité de Somberton, 1 Rue Henri Vincenot 21540 SOMBERNON.**

**horaires d'ouverture : Mardi : 8h00-12h00 14h00-18h00, Mercredi : 8h00-12h00 14h00-18h00, Vendredi : 8h00-12h00 14h00-18h00, Samedi : 8h00-12h00 14h00-18h00, Dimanche : 9h00-12h00 15h00-18h00, Jours Fériés : 9h00-12h00 15h00-18h00**

Pour permettre de planifier au mieux votre prise en charge en tenant compte également des impératifs de service, indiquez dans le champ prévu à cet effet plusieurs dates et heures qui vous conviennent. Nous vous proposerons un rendez-vous dans les meilleurs délais.

Date(s) et heure(s) (\*)

Si vous avez communiqué une adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.

#### Contact

Veuillez indiquer à quel moment de la journée vous êtes joignable pour d'éventuelles précisions.

Créneau horaire :

Commentaires

### Dernière étape :

Veuillez recopier les caractères visibles dans l'image :

#### Etape finale

Image :



Recopiez :

Vous devez prendre connaissance des conditions d'utilisation du site

- le fait de dénoncer mensongèrement à l'autorité judiciaire ou administrative des faits constitutifs d'un crime ou d'un délit, qui ont exposé les autorités judiciaires à d'inutiles recherches, est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende (article 434-26 du code pénal).
- la déclaration que je viens d'effectuer ne doit concerner que des infractions d'atteinte aux biens commises ou à caractère discriminatoire commises par un ou des auteurs inconnus.
- cette déclaration ne constituera une plainte qu'après que je me sois déplacé pour la signer dans une unité de gendarmerie ou un service de police.
- ce mode de déclaration n'est pas adapté aux situations d'urgence pour lesquelles je suis invité à téléphoner immédiatement au 17 ou au 112.